

## Edito

Chères Jacquemardes, chers Jacquemards,

L'hiver approche et les skis commencent à frissonner. La station Praz de lys – Sommand mérite toute notre attention et c'est dans ce cadre que les conseillers ont décidé de lancer des études sur la vision moyen terme de l'aménagement du plateau du Praz de lys avec un axe mobilité qui s'appuiera également sur les études en cours pilotées par la CCMG ; un axe tourisme multi saisons ; un volet commerces, restaurants, services ; un volet services publics et enfin un axe logements et hébergements. Les premiers résultats devraient être disponibles fin 2022.

Pour la question de la mobilité, avec une vision proche du centre bourg, la commission consultative ouverte aux citoyens sur les modes actifs s'est réunie une première fois en juillet. Ses travaux continueront durant ce dernier trimestre pour proposer un schéma directeur qui sera soumis ensuite au conseil municipal. Notre nouvelle cheffe de projet, Chloé Valérian, recrutée pour la mise en place du dispositif petites villes de demain, est arrivée en ce début du mois d'octobre. Vous retrouverez dans ce bulletin, les objectifs de ce projet. Dans les prochains mois, vous serez sans doute amenés à la rencontrer au travers de diverses rencontres citoyennes pour construire notre projet de territoire qui s'inscrira plus globalement dans le projet de la communauté de communes.

Toujours à votre écoute, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Gilles Péguet  
Le maire

## Sommaire

Edito du Maire .....	1
Taninges, Terre de Jeux des J.O. 2024 .....	1
Petites villes de demain .....	3-4
Octobre Rose dans les montagnes du Giffre .....	5
Nouveauté « sportive » en été pour les enfants.....	5
Forum des Associations .....	6
Actualisation de la taxe de séjour .....	6
Le plan local d'urbanisme .....	7
Votre été.....	8

INFORMATIONS DE PUBLICATION: Dépôt légal à parution - Bulletin d'informations de Taninges - Septembre 2021 - Tirage à 2 800 exemplaires - Responsables de publication Gilles Péguet, Gaëlle Mogenier - Rédaction: Mairie de Taninges, Commission communication - Impression: Uberti-Jourdan - 74130 Bonneville - Infographie: creations-visuelles.com Crédits photos: Mairie de Taninges, service communication, Alexandre Compain, Thomas Garcia, Pixabay.com

 **SUR INTERNET**  
RETROUVEZ-NOUS SUR VOTRE SITE  
[www.taninges.fr](http://www.taninges.fr)

## Taninges, commune labélisée « Terre de jeux » en vue des J.O. 2024



**Le conseil municipal a déposé en avril dernier un dossier pour obtenir le label « Terre de jeux 2024 ». C'est avec plaisir que nous avons reçu une réponse positive en juillet.**

Devenir Terre de jeux 2024, c'est s'engager à contribuer à faire vivre à tous les émotions des Jeux, changer le quotidien des gens grâce au sport et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique.

Les Jeux Olympiques 2024 ne sont pas que ceux de Paris mais aussi ceux de toute la France.

Il s'agira d'organiser des événements tout au long de ces trois prochaines années.

L'objectif est de mettre en lien dès à présent les habitants, le monde associatif et les services communaux de Taninges.



Attention, nous vous rappelons qu'à partir du mois de Janvier 2022, les bulletins ne seront plus distribués systématiquement dans toutes les boîtes aux lettres. Ils seront numériques, envoyés sur votre boîte mail ( à votre demande ), consultables en ligne à partir du site internet, panneau Pocket, Facebook... Néanmoins vous pourrez continuer à les recevoir par courrier en remplissant le coupon ci-dessous (ne le remplir qu'une seule fois)



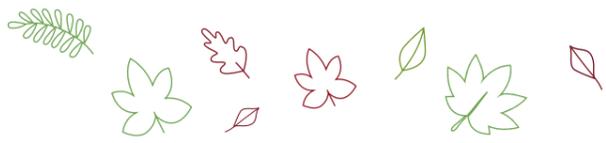
### Les bulletins d'informations dans ma boîte aux lettres

Coupon à retourner à la Mairie, 75 Avenue des Thézières, 74440 Taninges

**Je souhaite recevoir les bulletins d'informations de la Mairie par courrier à mon domicile :**

Mme  M. ....

Adresse ..... Signature :



## Petites Villes de Demain

Le programme « Petites villes de demain », accessible aux villes de moins de 20 000 habitants a été lancé en octobre 2020 et s'inspire du programme Action Cœurs de ville pour les communes moyennes.



Ce programme s'intègre dans l'agenda rural et s'inscrit aussi dans le plan de relance. Son action vise à donner les moyens nécessaires aux communes pour concrétiser leur projet de territoire ou conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre dans un cadre respectueux de l'environnement. Son pilotage a été confié à l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Ce programme est mis en œuvre jusqu'en 2026.

Après un dépôt de candidature, la commune a été choisie par la préfecture en janvier 2021 comme 18 autres communes de la Haute Savoie pour entrer dans le programme « Petites villes de demain » (PVD).

Pour concrétiser cette action, la commune a élaboré un projet de convention engageant celle-ci, la communauté de communes des montagnes du Giffre (CCMG) et l'Etat. Cette convention a été acceptée par la préfecture début septembre 2021.

La convention stipule que la commune s'engage à élaborer un projet de territoire sous un délai de 18 mois qui sera suivi par une opération de revitalisation du territoire (ORT) qui sera concrétisée par la signature d'une nouvelle convention mettant en œuvre les actions définies à l'horizon 2026. Pour cela l'Etat facilite l'accès à différents partenaires que sont l'ANCT, la Banque des territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME pour instruire et mobiliser les ressources humaines et financières et permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention, préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Ce projet sera suivi par une équipe projet et par un comité de pilotage plus institutionnel composé de,

- M. le maire
- l'adjoint en charge de PVD.
- les élus municipaux membres de la commission
- le DGS et le chef de projet
- M. le président de la CCMG ou son représentant
- le vice-président de la CCMG en charge du tourisme
- le président de l'office du tourisme ou son représentant
- un représentant de la direction départementale des territoires représentant le préfet
- l'architecte de bâtiments de France ou son représentant
- un représentant de la chambre des métiers
- un représentant de la chambre de commerce et d'industrie
- un représentant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
- un représentant des commerçants et acteurs économiques de Taninges
- deux représentants des associations culturelles et sportives de Taninges
- un représentant d'une association présente dans la vallée du Giffre pour la transition écologique

Ce programme ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Il doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Le conseil municipal a défini les actions qui seront à mener dans le cadre du projet avec des objectifs chiffrés de réduction de consommation énergétique à l'horizon 2027 par rapport à l'année 2021.

## Petites Villes de Demain



Nous mettrons en œuvre les actions pour permettre de réduire de 20% les consommations énergétiques des bâtiments communaux et nous prendrons en compte la réduction de la consommation énergétique pour tous les nouveaux. L'éclairage public devra réduire ses besoins de 25%. La consommation en eau potable pour les espaces verts sera diminuée de 15%. Nous souhaitons également développer la mobilité douce dans le centre bourg et en entrée de ville, en lien avec la CCMG. Et dans le cadre de la construction d'un nouveau restaurant scolaire, en lien avec la CCMG nous essayerons d'élaborer un projet alimentaire de territoire pour notamment lutter contre le gaspillage.



Nous nous sommes fixés 6 axes stratégiques à développer pour notre projet de territoire,

1. Conforter et accompagner l'offre existante de commerces et des artisans et aider à leur installation
2. Revitaliser le bourg ancien avec notamment la définition de la place de la voiture sur tout le centre de la commune, tout en confortant notre offre patrimoniale
3. Se déplacer en modes actifs, dont les besoins seront issus de l'étude de la mobilité douce en cours intégrant aussi le projet de restructuration du pont de 1860
4. Maintenir et renforcer le niveau des services publics existants, avec notamment la création d'un restaurant scolaire et d'un pôle des aînés.
5. Favoriser le confortement du pôle d'équipements sportifs avec la CCMG par la réflexion de la création de nouveaux vestiaires pour le football club intercommunal, la construction d'une salle de courts de tennis couverts et d'une salle de gymnase pour le club rayonnant à l'échelle de la CCMG, et renforcer les jeux pour enfants et adolescents
6. Développer l'habitat entre les différentes typologies dans le cadre du PLU.

Pour contribuer à la mise en place de notre projet de territoire puis du suivi des actions en relation étroite avec la CCMG, l'Etat finance le poste de chef de projet PVD à hauteur de 75% pendant 6 ans.

Mme Chloé Valérian a été recrutée pour occuper ce poste. Reportant au Dgs, la fiche de poste et les objectifs de la cheffe de projet seront principalement les suivants :

- Proposer et suivre les études et les diagnostics préalables principalement sur 2022 (CCI, Caue, Cerema,...)
- Suivre et faciliter l'aboutissement de projets déjà avancés ou financés (subventions déjà obtenues) en 2022 et 2023
- Echanger avec les autres communes PVD et proposer des idées à l'équipe projet et au comité de pilotage -- Animer les réunions de concertations avec les usagers ou les commerçants
- Structurer et chiffrer les nouveaux projets (dont la partie financement)

Elle travaillera étroitement avec la CCMG.

*« Arrivée il y a 3 ans en Haute Savoie suite à la mutation de mon conjoint, j'ai été missionnée par la Commune de Taninges en tant que Cheffe de projet du Programme Petites Villes de Demain.*

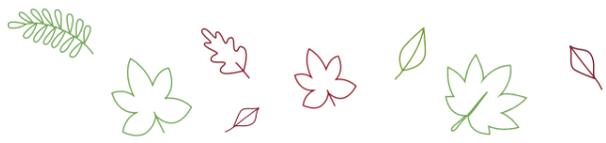
*Après des études de droit à Lyon, puis l'obtention d'un master 2 en Urbanisme et Aménagement du Territoire (dont une spécialisation en « mobilité, réseaux et déplacements ») à Lille, j'ai travaillé pendant 7 ans dans le domaine ferroviaire où je réalisais le montage d'opérations et le suivi des travaux de rénovation de gares régionales et nationales situées en Picardie et Nord-Pas de Calais.*

*J'ai ensuite eu ma 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle au sein d'une Communauté de Communes où, forte de mon expérience passée, je suivais à la fois les travaux de rénovation d'un Centre Sportif mais aussi pilotais les réflexions menées par les élus autour de la question de la mobilité dans le cadre du possible transfert de la compétence mobilité à l'intercommunalité.*

*Je suis donc ravie d'accompagner les élus de Taninges dans la structuration des projets de revitalisation et redynamisation de leur commune. Au plaisir de se rencontrer. »*

Chloé Valérian





## Octobre Rose dans les Montagnes du Giffre

A vos agendas... et à vos baskets ! Une marche solidaire organisée le 24 octobre pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein

### OCTOBRE ROSE MOBILISONS-NOUS CONTRE LE CANCER DU SEIN



A l'occasion d'Octobre Rose, mois national d'information et de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, l'association Arts de Vivre organise une marche rose solidaire le dimanche 24 octobre 2021, en partenariat avec la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et les huit communes du territoire.

« Suite au formidable succès que la marche rose a connu l'an dernier

et au fabuleux élan de générosité en faveur de la lutte contre le cancer du sein qui s'est manifesté, il était essentiel de poursuivre cette belle aventure en 2021 en mobilisant davantage le territoire, notamment les collectivités et les associations locales », explique Christelle Rousselet, présidente de l'association Arts de Vivre.

Pour cette seconde édition, deux parcours accessibles à tous seront proposés dès 10h pour rejoindre le Lac Bleu à Morillon :

- 6 km au départ de Samoëns depuis la Place de la Grenette,
- 8 km au départ de Taninges depuis la Chartreuse de Mélan.

Les autres communes de la vallée ; Châtillon sur Cluses, La Rivière Enverse, Mieussy, Morillon, Sixt-Fer-à-Cheval et Verchaix ; organiseront en parallèle un départ depuis leur village pour rejoindre la voie verte et faire marche commune jusqu'au Lac de Morillon (confirmation des horaires et des lieux de rendez-vous à venir fin septembre).

La totalité des dons et des bénéfices collectés sera reversée à la lutte contre le cancer du sein.

Pour ces marches, aucune réservation ou inscription ne sont demandées, tandis que « la participation financière est laissée libre : on donne ce que l'on veut, ce que l'on peut, et ce que l'on pense que cela vaut, sachant que la totalité des dons et des bénéfices collectés sera reversée à la lutte contre le cancer du sein auprès de deux associations bénéficiaires : A chacun son Everest et Comité féminin de la Haute-Savoie », précise Christelle Rousselet.

Afin de sensibiliser un large public, un village d'information ouvrira ses portes dès 12h au Lac Bleu à Morillon. Tout l'après-midi, les partenaires de l'opération animeront des espaces d'information autour du cancer du sein (ateliers, conférences, vente d'objets...). Buvette et petite restauration disponibles sur place.

Pour la Communauté de Communes et les huit communes partenaires de cette initiative solidaire, « c'est une formidable occasion de montrer les liens qui unissent les acteurs des Montagnes du Giffre », se félicite Sylvie Andrès, maire de la Rivière-Enverse et vice-présidente de la Communauté de Communes en charge de l'action sociale. « Je compte sur l'engagement de chacun pour que cette belle action soit une réussite ».

### PLUS D'INFORMATIONS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION ARTS DE VIVRE

☎ 06 10 10 05 27  
✉ artsdevivreasso@gmail.com

## Forum des associations



Si le début du mois de septembre nous rappelle que les vacances sont finies et qu'il faut pour les plus jeunes d'entre nous songer à la rentrée scolaire, il nous rappelle aussi qu'il marque un temps fort de la vie de la commune, la rentrée des associations.



Cette année encore malgré les restrictions imposées par la situation sanitaire, le forum des associations s'est tenu le 04 septembre dernier au Gymnase et dans ses abords.

Cet événement est un moment important pour les associations de Taninges et des communes limitrophes, car nombreuses et actives, elles contribuent à la vie et à l'équilibre de chacun, petits et grands, grâce à l'engagement de leurs bénévoles.

Cette journée répond à un double objectif : permettre de faire connaître à nos concitoyens l'étendue des activités qu'il est possible de pratiquer sur notre commune, qu'elles soient sportives, culturelles ou de solidarité, et permettre de s'inscrire directement auprès des associations de son choix.

C'est l'occasion de relancer notre vie associative, éprouvée par deux années difficiles en raison de la COVID19.

Près de 600 personnes, adultes et enfants ont pu au cours de cette journée rencontrer de 13 heures à 17 heures 30 les bénévoles des 22 associations présentes ce jour-là.

Cette année à l'extérieur du gymnase nous avons accueilli les jeunes sapeurs-pompiers heureux de faire découvrir leurs missions et de faire essayer leur matériel aux enfants : un franc succès autour du camion et de nouvelles recrues à coup sûr ! Les archers rencontraient également leurs visiteurs sur les stands de tir.

A l'intérieur, démonstration de gymnastique, découverte des instruments de musique ou des équipements sportifs.

### Nos associations ont besoin de vous !

Nos associations sont un maillon essentiel de la vie de la commune. Pourtant elles peinent de plus en plus à recruter des bénévoles pour fonctionner. Les comités restreints sont plus souvent la règle que l'exception et les meilleures volontés finissent par s'épuiser. La crise sanitaire a parfois accentué ce phénomène. Soutenez vos associations en vous engageant dans les bureaux et comités !

### Rejoignez le comité d'organisation du 184<sup>ème</sup> festival des musiques du Faucigny

Le Festival devait se tenir initialement à Taninges en... 2020 mais la situation sanitaire a contraint le comité à le reporter deux années consécutives ! Nous espérons tous vivement qu'il pourra enfin avoir lieu à Taninges le 26 juin 2022 car il ne pourra pas être reporté une troisième fois. Pour l'organiser l'équipe en place a besoin de se renforcer de nouveaux membres :

- ☑ Pour intégrer le comité d'organisation et ses différentes commissions (restauration, commissions, sécurité et logistiques, décoration)
- ☑ Pour le jour J afin d'aider à l'accueil des 1200 musiciens !

Cet événement n'a lieu dans notre commune qu'une fois tous les 15 ans, il serait dommage de devoir l'annuler faute de bonnes volontés pour l'organiser.

### POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ LA PRÉSIDENTE PATRICIA ISEPPI

☎ 06 06 68 05 28



## Nouveauté sportive cet été pour nos enfants !

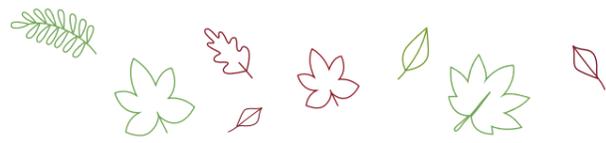
Cet été, du 19 juillet au 13 août, des sessions « Sport découverte estivale » ont été proposées pour les enfants de Taninges et les enfants du camping.

Sur 4 semaines, un programme dense a été mis en place avec Aurélia en chef d'orchestre pour la proposition, la préparation et l'animation. D'une durée de 2h30, chaque session a permis de faire découvrir un sport aux enfants avec le support des associations et la mise à disposition de leurs encadrants. Les activités ont été proposées pour 2 tranches d'âge, les 6-8 ans et les 9-11 ans. Chaque enfant pouvait s'inscrire à une seule session ou à toutes, selon ses envies ! Ainsi, il a été possible pour eux de s'adonner aux joies des sports de combat (judo, lutte, aikido), des sports de raquettes et de balle (tennis,

mini tennis, badminton, balle au tambourin), des sports collectifs (hockey, softball, handball), des sports de plein air (tir à l'arc, biathlon) et de l'expression corporelle (gymnastique, trampoline, jonglerie, acrosport).

Cette première année a été riche de retours positifs de la part des divers acteurs, notamment les jeunes participants, les associations et les parents. Ce fut l'occasion pour les d'enfants de découvrir des sports variés et leurs sourires ont fait plaisir à voir !

Et maintenant cap sur 2022 !



## Actualisation de la Taxe de séjour

Le 3 décembre 2020, le conseil municipal a validé la mise en place d'un nouvel outil (Internet) mis à la disposition des hébergeurs relatif aux déclarations obligatoires réglementaires des meublés et taxe de séjour, comme cela se pratique déjà et depuis plusieurs années dans les communes voisines (Morillon, les Gets, Samoëns).

En septembre 2021, nous constatons avec satisfaction que la quasi-totalité des hébergeurs y effectuent leurs déclarations mensuelles ainsi que le paiement en ligne bimestriel (<https://taxedesejour.taninges.consonanceweb.fr>).

Une mise à jour du manuel utilisateurs a été déposée début Septembre sur ce portail : il souligne les changements ou informations importantes suivantes :

- Facilitant encore davantage les saisies, suppression de l'obligation de joindre à la déclaration électronique le registre du loueur (dans le cadre de la réglementation nationale, la Commune peut à tout moment en exiger la transmission)
- L'hébergeur doit mettre à jour ses périodes d'ouverture ; ainsi il ne recevra pas de relance en dehors de cette ou ces périodes
- Conformément à la réglementation nationale, l'hébergeur doit saisir sa déclaration à « 0 » même s'il n'a pas loué

Concernant les plateformes collectant la taxe de séjour (AirBnB, Aritel, ...), ces dernières transmettant leurs versements en Mairie sans un détail suffisant, l'hébergeur doit saisir ces nuitées assujetties dans la partie « collecte par une plateforme » permettant ainsi au Service taxe de séjour de la Mairie de vérifier la cohérence des fichiers transmis par ces plateformes.

Le paiement en ligne doit être privilégié ; nous encourageons la minorité restante d'éviter d'envoyer des chèques à la Mairie.

Enfin, il est rappelé aux hébergeurs que les recettes issues de la taxe de séjour contribuent aux investissements en termes d'aménagements touristiques ; il se pose aussi un problème d'équité fiscale entre un hébergeur qui respecte son obligation et paiement, et un autre qui s'en affranchirait.



© Alexandrie Compain



## Projet signalétique



© Thomas Garcia

Après avoir mené une étude et diagnostic importante sur 2019 avec le Département et le bureau d'études TRAJEO, le conseil a validé le 10 Septembre 2020 l'attribution d'un marché de signalétique pour un montant de 113 605 € HT.

Ce marché comporte plusieurs lots :

- conception et pose de 7 plans dans la ZAE Chessin et en entrées de bourg (RIS),
- conception et pose de signalétique directionnelle,
- conception et pose de signalétique piétonne et patrimoniale

L'exécution de ce marché a été retardé principalement pour deux raisons :

- Impacts de la crise sanitaire (fermeture usine, ...) (lot N°1)

→ Attente de la validation (Lots 2 et 3) de la convention Petites Villes de Demain (PVD) (a été signée par le Prefet en Septembre 2021)

Les plans dans la ZAE Chessin et en entrées de bourg (RIS) comporteront notamment la liste à jour des commerçants et entreprises ; ces plans sont en cours de conception et seront posés en Décembre ou à la fin du printemps 2022.

Concernant les lots N°2 et 3, la cheffe de projet PVD consultera les acteurs concernés courant du printemps 2022, en vue d'une mise en place à l'automne 2022.

S'agissant de la revitalisation du Vieux-Bourg (convention PVD), la signalétique piétonne et patrimoniale est une fiche-action importante qui nécessitera elle aussi une pré-validation par nos partenaires, nos associations, ...



## Le plan local d'urbanisme



Le plan local d'urbanisme (PLU) est un dossier qui, à l'échelle de notre commune, doit établir le projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il détermine les conditions d'aménagement de notre commune respectueuses des principes de développement durable, en particulier par une gestion économe de l'espace mais tout en répondant aux besoins locaux.

Plusieurs lois encadrant le PLU ont été promulguées depuis les années 2000. La nouvelle loi « climat et résilience » voté le 22 août 2021, vient compléter et renforcer les dispositifs précédents que sont notamment les lois SRU promulguée en 2000, ALUR en 2014, ELAN en 2018. Cette nouvelle loi vient préciser les leviers pour lutter contre l'artificialisation des sols en recherchant l'équilibre entre la maîtrise de l'étalement urbain, le renouvellement urbain, l'optimisation de la densité des espaces urbanisés, la qualité urbaine, la protection des sols des espaces naturels, agricoles et forestiers, la renaturation des sols artificialisés.

Lors des dernières élections en 2020, le conseil municipal a vu les deux tiers de ses membres renouvelés. Ce pourcentage, même s'il est important pour la vitalité de la démocratie, a nécessité de prendre le temps pour que chacun s'approprie les données et les enjeux de ce futur document important pour le développement de notre commune. Le nouveau conseil municipal s'est installé le 28 mai et l'année 2020 a surtout été consacré à la mise en place des différentes commissions et notamment à la gestion de la crise sanitaire. Depuis le début de l'année 2021, nous avons donc repris plus activement la procédure.

En avril 2021, les conseillers ont à nouveau débattu sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD à découvrir sous [www.taninges.fr/urbanisme](http://www.taninges.fr/urbanisme)) et notamment sur les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Dans ce cadre, la collectivité envisage un taux de croissance démographique à 1.3 % sur 12 ans. La commune a la volonté de maîtriser son développement, tout en étant prête à répondre aux nouveaux enjeux de vitalité de notre territoire au carrefour de deux départementales, proche du bassin de l'Arve, du Genevois et de secteurs touristiques importants que sont la vallée du Giffre, le haut Chablais et bien entendu la station Praz de lys - Sommand.

En matière de typologie des constructions, nous souhaiterions cibler la répartition de 40% de collectifs, 35% d'habitats intermédiaires et 25% de maisons individuelles. Même si notre territoire n'est pas soumis aux obligations de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à notre parc résidentiel principal, les élus souhaitent aussi réfléchir sur la possibilité d'imposer un taux minimum de logements sociaux. Sur le Praz de lys, un développement touristique maîtrisé fixera cette typologie tout en affirmant la volonté de dévelop-

per des lits chauds et de renforcer l'attractivité de notre commune.

La carte du zonage est aujourd'hui bien avancée sur l'ensemble de la commune avec plusieurs réunions d'échange réalisées avec la direction départementale des territoires. Les élus ont commencé par ailleurs à travailler sur les orientations d'aménagement et de programmation. Ces OAP, pièces obligatoires d'un PLU, visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives qui porteront sur plusieurs secteurs. Elles doivent notamment permettre la gestion économe de l'espace en prévoyant le type de densification, l'aménagement de certains quartiers, les phasages de l'urbanisation, tout en intégrant des notions paysagères et de patrimoine qu'il soit naturel ou bâti.

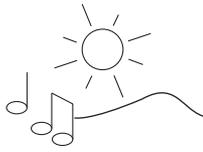
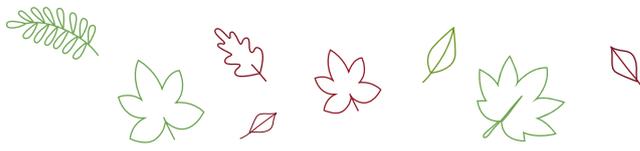
Le code de l'urbanisme impose aussi que l'urbanisation soit réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux ou groupes de constructions. Pour les secteurs qui pourraient être appréciés en discontinuité, qu'ils soient en plaine ou sur le Praz de lys, la commune va réaliser des études justifiant que ces zones sont compatibles avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières, avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel ainsi qu'avec la protection contre les risques naturels. Ces études seront soumises avant l'arrêt du PLU à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Ce dernier trimestre 2021 et le début de l'année 2022 seront consacrés à la préparation de ces documents auxquels il faudra également ajouter le règlement, les documents graphiques et les annexes (servitudes d'utilité publique, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, secteurs sauvegardés et réservés, etc...).

Dans ce cadre, nous envisageons de pouvoir arrêter l'ensemble des documents du PLU dans le 1<sup>er</sup> semestre 2022. Bien entendu des réunions d'information au public auront lieu début de l'année 2022 pour présenter l'état d'avancement de ce projet et intégrer aussi nos objectifs dans le cadre du dispositif des petites villes de demain. Lorsque le conseil municipal aura arrêté le PLU en séance publique, il faudra procéder aux différentes enquêtes publiques, des personnes publiques associées puis des citoyens. Entre les différents délais obligatoires et les rapports de ces enquêtes, il faudra encore compter 7 à 8 mois pour valider définitivement ce dossier.



© Thomas Garcia



## Votre été...



↑ Cinéma plein air



← Soirée du 16 juillet  
report du 14 juillet  
↓ Festigrats



→ Montée  
des pavés



↑ Kermesse du 15 août



↑ → Jacquemarde



↑ Fatscoot